

MARS 2013 Numéro 186







Fésicitations au service technique qui a effectué un travais remarquable pendant s'épisode neigeux.



La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél: 02.33.55.15.26 - Fax: 02.33.55.33.76 e-mail: mairie.marigny@wanadoo.fr site: http://www.mairie-marigny.com



Les permanences à la

communauté de communes

Mission Locale: le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales: le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM: lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP: du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC: 1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ: 2ème lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR: mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale: les 1er et 3ème jeudis du mois de 9 h

30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél :

02.33.77.28.98.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h

30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél: 02.33.55.09.60 Fax: 02.33.55.69.80 Site internet: http://www.12communes.com

Gendarmerie

02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h, mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et

samedi 14h-19h.

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2013 (sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques. Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture: lundi, mercredi et samedi de 9h à

12h et 14h à 18h.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de

Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France Service clientèle : 02.50.72.40.00

Dépannage: 02.50.72.40.09

Service Soins Infirmiers

A Domicile

22A rue du 13 juin 1944 **02.33.72.27.61**

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie

02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Relais assistantes maternelles "les Lucioles" 02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste

02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45. Mercredi de 10h30 à 12 h et de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de 10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août : Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 20 mars 2013

LOTISSEMENT DU 13 JUIN

Compte administratif 2012.

Monsieur Bernard Brignot, Maire, se retire.

Sous la présidence de Monsieur Yves HEROUARD, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2012 qui laisse apparaître un excédent de 21 642.69 € en section de fonctionnement qui sera affecté en recettes de fonctionnement du budget 2013.

Clôture de ce budget annexe.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « lotissement du 13 juin » a été ouvert sur l'exercice 2009 afin de répondre à la réalisation d'un lotissement.

Compte tenu de la réalisation achevée du lotissement, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la clôture du budget annexe «lotissement du 13 juin» dès que l'excédent sera reversé au budget principal de la commune et dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

L'an deux mille treize, le vingt mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents: BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean -Claude, SIMON Bernard, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette.

<u>Absents excusés</u>: BOUCHER Patrice, HELAINE Stéphane, HEUGUET Cédric.

Pouvoir : M Patrice BOUCHER donne pouvoir à M Didier OZOUF. M Stéphane HELAI-NE donne pouvoir à Philippe GENET.

<u>Secrétaire de séance</u> : Didier OZOUF



OPERATION IMMOBILIERE.



Compte administratif 2012.

Monsieur Bernard Brignot, Maire, se retire.

Sous la présidence de Monsieur Yves HE-ROUARD, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2012 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de 139 248.17 € en section de fonctionnement.

- Un déficit de 244 504.09 € en section d'investissement.

Les résultats seront affectés comme suit :

Report de l'excédent de fonctionnement
 139 248.17 € en recettes de fonctionnement.

Le besoin de financement est de 244 504.09 €.

Budget 2013.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'exercice 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 301 749.00 € en section de fonctionnement.
- à la somme de 508 505.00 € en section d'investissement (vente de logements).

EAU ET ASSAINISSEMENT.

Compte administratif 2012.

Monsieur Bernard Brignot, Maire se retire. Sous la présidence de Monsieur Yves Hérouard, le conseil municipal approuve le compte administratif 2012 qui laisse apparaître :

- un excédent de 438 838.41 € en section d'exploitation,
- un excédent de 272 329.22 € en section d'investissement.

Le montant des restes à réaliser s'élevant à 300 666.00 € en dépenses d'investissement.

- L'excédent de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser est de 138 172.41€.

Les résultats seront affectés comme suit :

- report de l'excédent d'investissement en recettes d'investissement.
- report de l'excédent d'exploitation en recettes de fonctionnement.

Pas d'augmentation du coût de l'eau.

Budget 2013.

Le conseil municipal vote le budget du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :



- 793 130.00 € en section d'exploitation.
- 571 265.00 € en section d'investissement.

Les principaux travaux d'investissement sont :

remise en état du château d'eau, extension du réseau de la Barberie etc...





Le conseil municipal vote une augmentation de 1.20 % pour les subventions suivantes (indice du coût de la vie) :

Associations	
ACCM	1 200
Amicale des pompiers	338
Amicale Laïque	1 766
Hand-ball	753
Amis de l'Espérance	258
Association Anciens Combattants	107
Association des donneurs de sang	45
Association E.S.M	1 539
Association Gaule Marignaise	27
Association Gymnastique volontaire	44
Association Lyre Marignaise	1 238
Association Marigny je T'aime	224
Association la pétanque	77
Association Bibliothèque de Marigny	2 606
Club de l'Amitié	302
Comité des fêtes	414
Comité résistance	44
Coopérative école publique	607
Prévention routière	71
Tarentelle	108
UCAM	116
Ruche Marigny	720
Club tennis	920
Secours Catholique	179
Miniflotte	116
Association de gestion de la maison des jeunes	7 954
Association Fil d' Argent	902
Balimaya	341
Association des parents d'élèves	540
Association Croix de guerre et valeur militaire	32
subventions exceptionnelles	
HAND BALL (déplacements)	2 000
Fil d'argent (repas des anciens)	1 000
	350
Amicale des anciens sapeurs Pompiers	350
CCAS	2 000
CCV2	3 000

29 938 €

TOTAL

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL).

Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, 1er loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyers et dettes de loyers), ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations d'énergie et d'eau.

La participation est de 0.70 € par habitant soit pour Marigny : 0.70 X 2 222 = 1 555.40 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'adhésion de la Commune au FSL pour l'année 2013.



ECOLE JULIEN BODIN.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière des communes concernées au titre des frais de fonctionnement selon le tarif suivant :

Section élémentaire et préélementaire : Coût moyen départemental fixé à 474.75€ par élèvepour l'année 2012.

Un titre de recette sera établi en fin d'année scolaire pour les communes suivantes :

Montreuil sur Lozon (29 élèves), Le Mesnil Amey (16 élèves), Cametours (9 élèves), la Chapelle Enjuger (1 élève), Lozon (1 élève), Quibou (1 élève), Saint Ebremond de Bonfossé (1 élève), Saint Gilles (1 élève), Saint Martin d'Aubigny (1 élève), Saint Martin de Bonfossé (1 élève), Tribehou (1 élève).

MAISON MEDICALE:

Approbation du plan de financement définitif.

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé l'avant projet définitif par délibération en date du 8 février 2012. Il propose, à présent, d'approuver le plan de financement définitif suivant :

	MONTANT € HT
ACQUISITION LOCAL	304 300.00
TRAVAUX	747 127.07
MAITRISE D'OEUVRE	86 643.00
CONTROLE TECHNIQUE	3 780.00
MISSION SPS	2 570.00
CONSULTATION	2 000.00
TOTAL	1 146 420.07

Les subventions sollicitées pour cette opération sont les suivantes :

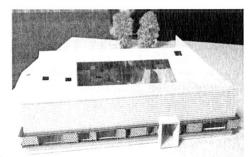
- PAP (Ligne THT Cotentin Maine): 223 928.00 €.
- Conseil général de la Manche : 75 603,00 €.
- Europe (programme Leader) : 60 000,00 €. L'autofinancement de la commune s'élève par conséquent à un montant de 786 889. 07 €.

L'aménagement comprend 11 cabinets sur une surface de 533.99 m² et 269.19 m² de services communs.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer des cabinets médicaux comme suit : 6.50€ TTC mensuel par m² hors charges. Le conseil municipal approuve le plan de financement présenté.

Avenant n°1 lot 2 (démolitions-gros œuvre).

Considérant que pendant les travaux de démolition, et après dépose du carrelage, le constat a été fait d'un dallage existant constitué en deux parties dont l'une en surépaisseur, (incompatible avec le principe de plancher chauffant pour garantir un sol fini uniforme tel que prévu au projet), il est nécessaire de démolir ce dallage pour reconstituer à neuf une surface globale au même niveau.



Le lot n°2 (démolitions-gros œuvre) a été attribué à l'entreprise BOSCHE.

L'avenant n°1 a pour objet :

- les démolitions de sols sur 196 m²
- le profilage et compactage de la plateforme
- la forme béton d'une épaisseur de 13 cm finition brute

Le montant du marché est modifié comme suit :

L O T	Désigna- tion	ENTREPRISE	Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
2	Gros œuvre	BOSCHE	53 134.20 €	+ 10 592.25€	19. 94%	63 726.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise BOSCHE.

CONSULTATION : Aménagement de trottoirs route de Montreuil Sur Lozon (RD 53) et route de Saint-Lô (RD 29).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'aménagement de trottoirs le long des RD 53 et 29.

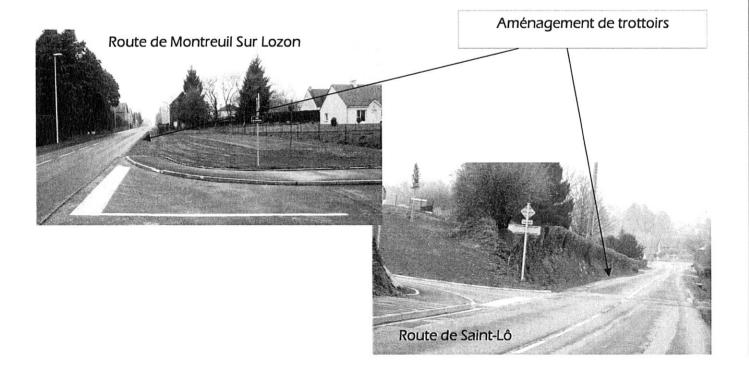
La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 25 janvier 2013 avec une remise des offres fixée au 25 février 2013 à 17h00.

Après analyse des offres par l'agence technique du Centre Manche, La commission d'appel d'offres réunie le 20 mars 2013 a procédé au classement de ces offres, <u>avec le choix de l'option portant sur la réalisation d'un enduit bi-couche sur les trottoirs</u> comme suit :

Classement des offres	Entreprise	Montants H.T avec option
1	TP GENET	27 630 .00 €
2	LAISNEY TP	32 853.50 €
3	COLAS	37 131.99 €
4	EUROVIA	39 388.00 €
5	BOUTTE	41 830.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'aménagement des dits trottoirs avec l'entreprise TP GENET mieux disante, pour un montant de 27 630.00 € HT soit 33 045.48 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget principal.



REMPLACEMENT DE FENETRES A LA MAIRIE :

Demande de subvention au titre du PAP (Plan d'Accompagnement de Projet de la ligne Cotentin Maine).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de remplacement de fenêtres à la mairie de Marigny (salle du conseil et des mariages), considérant la possibilité pour la commune, dans le cadre du «Plan d'accompagnement de projets (PAP)» d'obtenir une aide au titre du développement économique local durable, en accompagnement de la ligne THT (Cotentin Maine), le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le projet de travaux à la mairie de Marigny, qui comprend le remplacement de fenêtres existantes par des fenêtres aluminium isolantes.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier, en vue d'obtenir des aides financières auprès de RTE.

Le conseil municipal approuve et adopte à l'unanimité le plan de financement suivant :

Remplacement de fenêtres à la mairie : 12 333. 25€ HT total	Participation de la commune	Participation RTE
Montant HT	8 735.25 €	3 598 €

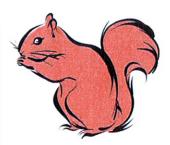
QUESTIONS DIVERSES

- Miniflotte 50: le club de modélisme organise sa traditionnelle exposition de maquettes les 30,
 31 mars et 1^{er} avril 2013 à la salle des fêtes de Marigny.
- + <u>Lotissement du Douyt St Pierre</u>: demande des riverains d'intégrer la voirie du lotissement dans la voirie communale. La commission concernée se réunira le 17/04/2013 afin d'étudier cette demande.
- Maison des jeunes : l'association remercie la municipalité pour la mise en place du chauffe-eau. De plus, elle informe que la fréquentation est en nette augmentation et qu'elle organise un théâtre le 30 mars.
- + <u>Devis pour une jachère fleurie au Stade Yves Lemazurier</u>: M. Ozouf présente deux devis pour la mise en culture d'une jachère fleurie au Stade. Les travaux seront donc réalisés par l'entreprise LE BOISSELIER PAYSAGE de La Chapelle Enjuger pour un montant de 1 400.00 € net.
 - Remise de médailles: Monsieur le maire informe de la remise de médaille régionale, départementale et communale de vermeil à Melle Madeleine GARDIE et Mr Yves HEROUARD pour 30 ans de mandat.

Voilà le printemps!

Les petites balades en famille vont reprendre de plus belle! La commission accueil de la commune de Marigny vous propose une sortie sur un itinéraire choisi avec des questions, des noisettes à trouver (ne pas y toucher). Les résultats sont au syndicat d'initiatives, ainsi qu'un diplôme.

Bonne balade marignaise! (voir en dernière page)



BALIMAYA

L'association organise une

Soirée cinéma africain

Avec la projection du film : « Siraba, la grande route »

Le Vendredi 19 avril 2013 à 20h00.

À la salle des fêtes de Marigny

Pour plus de renseignements contacter Désiré TAPSOBA au 02.33.57.13.77.



pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

ANCIENS COMBATTANTS DU CANTON DE MARIGNY

L'association organise

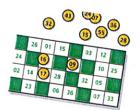
à la salle des fêtes de Marigny

UN LOTO

le jeudi 25 avril 2013 à 14h00

1600 € DE LOTS

Réservations au 06.98.98.26.32 02.33.55.16.98



CLUB DE L'AMITIE

L'association organise
UN CONCOURS DE BELOTE



le samedi 27 avril 2013 à la salle des fêtes de Marigny à 14 h00

Inscriptions sur place à partir de 13h30

<u>Réservations au</u>: 06.70.97.61.07 06.42.84.30.10

Nombreux lots de viande

Buvette et gâteaux sur place.

L'Etablissement français du sang de Normandie

Organise

une collecte de sang

Le 29 avril 2013

À la salle des fêtes de 15h30 à 19h00



Rallye vélo du Comité des Fêtes

Tous à vos vélos... Rendez-vous le 1er mai



devant la salle des fêtes à partir de 8h30 **Départ à 9h00.** 3€ par personne Gratuit pour les enfants de — 12 ans

> Prévoir son pique nique pour le midi. Repas froid du soir : 7 €

Pour tout renseignement, contacter JL Leconte: 06.75.34.18.66 (le soir)

Brocante et Vide-Grenier

L'union des commerçants et artisans de Marigny organise une brocante et un vide-grenier

Le 1er mai 2013

Toute la journée Ouvert aux particuliers et aux professionnels de la brocante.

Sans réservation, emplacements libres, sauf alimentaire pour lequel il sera obligatoire de réserver (tél: 02.33.55.00.00)

INFO PRATIQUE : L'UCAM rappelle à la population marignaise que la circulation et le stationnement seront interdits de 8h à 18h, invite les habitants du bourg et des rues adjacentes à prendre leurs précautions et remercie chacun de sa compréhension pour les gênes occasionnées lors de cette journée.

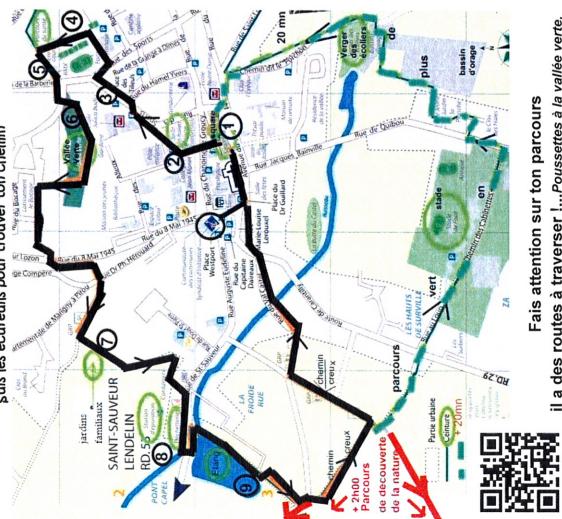




Le Plan du Parcours



Suis les écureuils pour trouver ton chemin



il a des routes à traverser !...*Poussettes à la vallée verte*. après n°6 montée difficile, faire le tour par le trottoir.

En noir: Circuit de 2 heures En vert : Pour 20 minutes en + et en

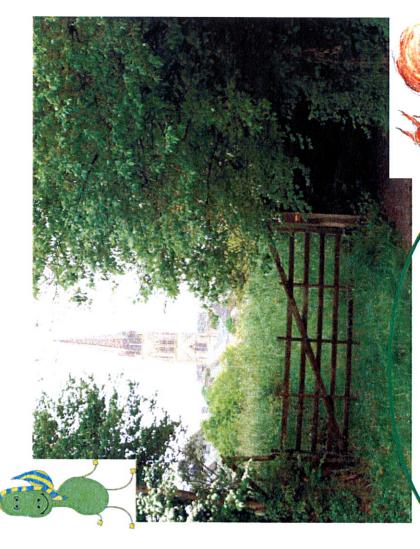
Mairie de Marigny Tél: 02.33.55.15.26

http://www.mairie-marigny.com

Balade Citoyenne à Marigny

Ecris ton nom

Lili la licorne te présente son cousin Nanard l'écureuil de Marigny.



nombre de noisettes que j'ai égarर्थंड Sw |echemin ! tu devras répondre à 9 questions et trouver le Suis-moi pour une balade de 2 heures N'oublie pas de les marquer sur ton plan! afin de découvrir l'éco-citoyenneté. Pour gagner ton diplôme d'écocitoyen,

Réponds aux questions

2) Square. Viens on se promène dans les allées, il y a des arbres out autour, quel est leur nom?

Indice: tisane)

Quels animaux peux-tu voir dans ces arbres? Approche-toi presd



Direction l'école par le chemin le long du parking.



Tu passe⁄auprès du pôle enfance puis de l'école Julien Bodin.





4 Pôle sportif: cite-moi 1 sport qui se pratique en Direction le tennis couvert. groupe?



Que doit-on respecter dans un sport en groupe?

Direction le terrain de BMX et

5) La Ceinture Verte : Attention on va descendre! Ouaaah!... Comment peut-on se promener sur la ceinture verte? Coche tes éponses

	O	
En voiture en fauteuil roulant , en scooter ,	à cheval ॔, à pied ॔, en vélo ॔, en poussette ॔,	à moto⊡, avec son chien⊡, sur un âne⊡.

Direction la Vallée verte : attention en traversant la route. Passe sur le pont

6 Wallée Verte Ici on a travaillé avec les écoliers pour expliquer à quoi sert une zone humide. Regarde les panneaux et suivons le ruisseau. Dis-moi pourquoi il faut protéger la vallée ?



vers la route de Montreuil. Attention deux routes à traverser. Passe sur le chemin le Poussettes revenez vers le trottoir, les autres montez vers les maisons et à gauche ong du bâtiment puis traverse vers le chemin de randonnée

(7) Les jardins familiaux: Quel légume reconnais tu ? (plusieurs)

(8) Pôle environnement. Et oui par ici, il y a des déchets récupérés. Et On continue sur le chemin et voici un...

bien, vous en faites des déchets vous les humains! Tu vois là les bâtiments ronds, c'est une station d'épuration, que récolte t-elle?

T+ 10.174101 0
11 Joseph
-Plus loin nous rencontrons des containers et une déchetterie : Cite moi
des déchets aue l'on doit trier ?

9) Etang on arrive à l'étang !. Dis donc après cette balàde, tu n'as pas On traverse la rivière, quel est son nom

Qui peut boire l'eau de l'étang ?..... Et pourquoi ? soif? Moi si.

Bien les questions sont finies; on va aux jeux? Tiens il y a des toilettes sèches! C'est pratique

Pour découvrir les réponses va au **Syndicat d'initiatives**

(Une surprise t'attend)

Marais du Cotentin et du Bessin. Pourquoi dit-on en hiver que les marais A quelques kilomètres d'ici tu entres dans le Parc naturel Régional des ndice: Il pleut, les rivières sortent de leurs lits. » clanchissent?

